

CONDITIONS & TARIFS **DES OPÉRATIONS ET** **SERVICES BANCAIRES** **AUX PARTICULIERS**

AU 1^{ER} MAI 2017



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/05/2017.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix incluent pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/05/2017).

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2017 AUX PARTICULIERS

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) : (Direct Écureuil Internet)	Gratuit⁽¹⁾
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alert'Ecureuil)⁽²⁾	2,50 €/mois⁽²⁾ - soit, pour information, 30,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	41,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	40,00 €/an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron Sensea)	41,00 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) 	• En agence : 3,75 € par virement • Par Internet : gratuit⁽¹⁾
Paiement d'un prélèvement SEPA	• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement: gratuit • Frais par paiement d'un prélèvement : gratuit
Commission d'intervention 	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 €/mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement)⁽³⁾	18,30 €/an⁽⁴⁾
Frais de tenue de compte	14,40 €/an

1) Hors coût fournisseur d'accès Internet. 2) Hors coût de votre opérateur téléphonique. 3) Assurance Moyens de Paiement est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notices d'informations. 4) Tarif en vigueur au 01/09/2016.

 Se référer au lexique pages 28-29

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs3



1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Tenue de compte	6
Services en agence	7
Services Bancaires de Base	7



2. BANQUE À DISTANCE

Direct Écureuil	8
e-documents	8
Règlement SEPAmail	8
AlertEcureuil	8
Coffre-fort numérique	8
Libre Service Ecureuil	8
Webprotexion	8
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne	8



3. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	9
Virements	11
Prélèvements SEPA/TIPSEPA	12
Chèques	13
Autres services	13



4. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Bouquet Liberté	14
Offres Satellis	16
Offre Coloc'	17
Forfaits SCI Patrimoniale	17
Forfaits SCI	17
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	17



5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention ..	18
Opérations particulières	18
Incidents de paiement	18
Frais divers	19



6. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts	20
Crédits à la consommation ..	20
Crédits immobiliers	21



7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire.....	22
Placements financiers	22
Parts sociales.....	23
Services de gestion privée	23



8. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurances pour vous et	
vos proches	24
Assurances pour vos biens ..	24
Assurances pour vous protéger au quotidien.....	24



9. AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Frais de succession	25
---------------------------	----



10. OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Change manuel	26
Virements non SEPA	26
Chèques	26
Cartes	26



11. AUTRES

Numéros utiles.....	27
Lexique	28



12. RÉSOUDRE UN LITIGE

Votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation	30
Médiateur de la Caisse d'Épargne Hauts de France ..	30
Médiateur de l'AMF	30
Médiation de l'Assurance.....	30

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Service de changement de domiciliation bancaire vers la Caisse d'Épargne (Domilis) **Gratuit**
- Service de changement de domiciliation bancaire vers une autre Caisse d'Épargne ou banque (récapitulatif sur 13 mois des virements et prélèvements récurrents sur compte dépôt) **Gratuit**
- Désolidarisation compte joint 54,00 €
- Clôture de compte **Gratuit**

■ Relevés de compte

- Relevés de compte en ligne⁽⁵⁾/Relevé de compte papier
 - Périodicité mensuelle **Gratuit**
 - Par relevé supplémentaire 1,50 €
 - Demande d'édition exceptionnelle au guichet 3,30 €
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
- Relevé de compte en braille **Gratuit**

■ Tenue de compte⁽⁶⁾

- Frais tenue de compte (hors Forfaits)⁽⁷⁾ 14,40 €/an

Tarification Jeunes (18-25 ans) **Gratuit**

- Frais de tenue et de gestion de compte inactif ⁽⁸⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) 30,00 €
- Courrier conservé à l'agence 66,00 €/an
- Édition de BIC/IBAN **Gratuit**

5) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ». 6) Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte. 7) Prélèvement trimestriel. 8) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

 Se référer au lexique pages 28-29

■ Services en agence

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) 6,70 €
- Remise de chèque(s)⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ **Gratuit**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹¹⁾

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an 17,00 €
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an 34,50 €
- Photocopie de chèque 16,90 €/unité
- Historique de compte (moins de 3 ans) 12,50 €/semestre civil
- Historique de compte (plus de 3 ans) 28,50 €/semestre civil

AUTRES SERVICES

- Édition de la liste des opérations automatiques **Gratuit**
- Frais de traitement, de recherche, et de conservation des avoirs 83,00 €
- Délivrance d'attestations diverses 19,00 €/acte de gestion
- Attestation de revenu dans le cadre du calcul des éléments des Mandataires Judiciaires pour la Protection des Majeurs 55,10 €

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) à partir de 95,00 €/an⁽¹²⁾
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) Frais réels/ouverture
- Réinitialisation de la carte d'accès à la salle des coffres suite à perte 30,00 €

■ Services Bancaires de Base

(service défini à l'article D. 312-5 du code monétaire et financier offert dans le cadre du droit au compte) comprenant :

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance et la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

9) Date de valeur : J+1 jour ouvré (J=jour de comptabilisation). 10) Date d'indisponibilité des fonds sur compte de dépôt : 15 jours ouvrés maximum. 11) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier. 12) Plafond maximal du dépôt garanti : 31 000,00 € sauf dispositions contraires.

■ Direct Ecureuil

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

(INTERNET⁽¹³⁾, TÉLÉPHONE FIXE⁽¹⁴⁾, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)⁽¹⁵⁾ Gratuit

■ e-documents dont relevé de compte en ligne Gratuit

■ Règlement SEPAmail

- Réponse à une demande de règlement Gratuit
- Émission d'un virement SEPA via Règlement SEPAmail Gratuit

■ AlertEcureuil

ABONNEMENT À UN PRODUIT OFFRANT DES ALERTES DE LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS

- Formule Individuelle 2,50 € TTC/mois
- Formule Famille⁽¹⁶⁾ 4,00 € TTC/mois

Tarification Jeunes (18-25 ans) 1/2 tarif

■ Coffre-fort numérique (3 premiers mois gratuits) 1,20 € TTC/mois

Tarification Jeunes (18-25 ans) 1/2 tarif

■ Libre Service Ecureuil Gratuit

(service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne)

■ Webprotexion Abonnement gratuit

(service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés)

■ Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)

- Adhésion au service SOL sms ou SOL CAP (carte à puce) Gratuit
- Lecteur CAP⁽¹⁷⁾ (carte à puce) 12,00 € le lecteur

13) Hors coût de votre fournisseur d'accès. 14) Appel non surtaxé. Hors coût de votre opérateur téléphonique. 15) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. 16) Ce service est réservé au titulaire du service à son conjoint (époux, concubin, ou personne liée par un Pacte Civil de solidarité) et à ses enfants mineurs fiscalement à charge. 17) Sous réserve de commercialisation.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Cartes (hors offres groupées de services)

COTISATIONS CARTES

Cartes de paiement⁽¹⁸⁾

- | | |
|---|-------------|
| • Carte Visa Infinite | 305,00 €/an |
| • Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte à débit différé ⁽¹⁹⁾ | 195,00 €/an |
| • Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte à débit différé ⁽¹⁹⁾ | 129,00 €/an |
| • Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte à débit immédiat ⁽¹⁹⁾ | 130,00 €/an |
| • Carte Visa Classic ou Carte Visa Classic Izicarte à débit différé ⁽¹⁹⁾ | 40,00 €/an |
| • Carte Visa Classic ou Carte Visa Classic Izicarte à débit immédiat ⁽¹⁹⁾ | 41,00 €/an |
| • Carte Visa Electron Sensea | 41,00 €/an |

Tarification Jeunes (16-25 ans)

1/2 tarif

2^{ème} carte sur le même compte hors offres groupées de services 1/2 tarif

- | | |
|--|----------------------|
| • Carte Bancaire Rechargeable MasterCard (réservée aux 12-17 ans) | Gratuit |
| • frais de blocage de carte en cas de perte, vol, usage frauduleux ou abusif | Gratuit |
| • réédition du code carte | 1,50 € par réédition |
| • rechargement occasionnel | Gratuit |
| • cotisation annuelle au rechargement programmé | 3,00 €/an |

Cartes de retrait

- | | |
|--|------------|
| • Carte de retrait nationale ⁽²⁰⁾ | 31,00 €/an |
| • Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa ⁽²¹⁾ | 27,72 €/an |
| • Carte Equilibra sans code | 22,37 €/an |
| • Carte Nomade | 15,00 €/an |
| • Carte Tribu Cirrus / Carte Tribu ⁽²⁰⁾ | 16,00 €/an |

Carte de crédit

- | | |
|--|------------|
| • Carte Teoz ⁽¹⁹⁾⁽²⁰⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) | 18,00 €/an |
|--|------------|

PAIEMENTS PAR CARTE

- | | |
|--|---------|
| • Paiement par carte en € dans la zone euro (la carte est émise par la banque) | Gratuit |
| • Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque) | |
| • commission proportionnelle | 2,80 % |
| • maximum de perception | 6,30 € |

18) Seules les cartes Visa Electron Sensea et Visa Classic à débit immédiat sont commercialisées auprès des mineurs et sous réserve d'acceptation. 19) Les crédits renouvelables Izicarte et Teoz sont des produits de Natixis Financement, SA au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service consommateurs : 89 quai Panhard et Levassor 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. 20) Arrêt de commercialisation. 21) Sous réserve de commercialisation.

LES AUTRES SERVICES CARTES

• Réédition / réactivation de code confidentiel	11,70 €
• Refabrication de carte avant échéance	12,50 €
• Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement	14,00 €
• Frais d'envoi de carte en recommandé	9,10 €
• Frais de destruction de carte en cas de non retrait de la carte dans les 2 mois	7,50 €

Services de paiement électroniques

• E-carte bleue	1,60 €/mois
• S-money	Gratuit ⁽²²⁾

Choix du visuel - visuel de collection permanente

• Carte Visa Classic Izicarte ⁽¹⁹⁾ , Carte Visa Classic	10,50 € ⁽²³⁾
• Carte Visa Premier Izicarte ⁽¹⁹⁾ , Carte Visa Premier	Gratuit ⁽²⁴⁾
• Carte Bancaire Rechargeable	9,00 € ⁽²³⁾

Choix du visuel - visuel personnel

• Carte Visa Classic Izicarte ⁽¹⁹⁾ , Carte Visa Classic	12,50 € ⁽²⁵⁾
--	-------------------------

■ Retraits d'espèces

Retraits en euros

(dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans la zone euro)

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	
- Carte Visa Sensea, Visa Classic et Visa Classic Izicarte ⁽¹⁹⁾	
• jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit
• à partir du 4 ^e retrait dans le mois	1,00 €/retrait
- Carte Visa Premier, Visa Premier Izicarte ⁽¹⁹⁾ , Carte Visa Platinum, Visa Platinum Izicarte ⁽¹⁹⁾ et Visa Infinite	
• Retraits illimités dans le mois	Gratuit
• Retraits SMS	
- Retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne	Nous consulter

Retraits en devises

• Retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	
• commission proportionnelle	2,80 %
• commission fixe	3,55 €
• Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque	
• commission proportionnelle	2,80 %
• commission fixe	6,30 €

22) Mise en service gratuite ; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money. 23) Cotisation due à chaque commande d'un visuel de collection (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

24) Limité au choix d'un seul visuel de collection pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,00 € au-delà. 25) Cotisation due à chaque commande d'un visuel personnel (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

LES AUTRES SERVICES DE RETRAITS D'ESPÈCES

Service retraits déplacés illimités 1,10 €/mois

- Gratuité des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque en zone euro dont France.

Services retraits déplacés à l'international 1,10 €/mois

(Offre réservée aux 12-25 ans)

- Gratuité des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque en zone euro et 4 retraits en devises gratuits par mois.

■ Virements

FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE

- Occasionnel/Permanent **Gratuit**

FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL VERS UNE AUTRE BANQUE⁽²⁶⁾

- Prioritaire au guichet (avant 16h00) 21,00 €
- Au guichet de l'agence ou par téléphone 3,75 €
- Par Internet **Gratuit⁽²⁷⁾**

FRAIS PAR VIREMENT PERMANENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE⁽²⁶⁾⁽²⁸⁾

- Au guichet de l'agence ou par téléphone 1,50 €/transfert
- Par Internet **Gratuit⁽²⁷⁾**

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission **Gratuit**
- Demande de retours de fonds sur virement unitaire émis à tort 15,25 €/opération
- Demande de retours de fonds sur liste de virements "papier" émis à tort 15,25 €/opération
- Frais de demande de retour de fonds SEPA 10,20 €
+ Coût facturé par la banque adverse/ virement
- Demande de sort d'un virement émis 3,60 €
- Demande d'amendement sur virement émis 3,60 €

²⁶⁾ Émission d'un virement SEPA. ²⁷⁾ Hors coût fournisseur d'accès Internet. ²⁸⁾ Les frais sont facturés en une seule fois pour toute l'année dans la limite de 18,00 €.

■ Prélèvements SEPA/TIPSEPA

PRÉLÈVEMENTS

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**

OPPOSITIONS SUR PRÉLÈVEMENT

- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA 30,50 €/opération
- Retrait de consentement **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)
 - en agence 18,20 €/opération
 - sur Internet **Gratuit**⁽²⁹⁾
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)
 - en agence 15,60 €/opération
 - sur Internet **Gratuit**⁽²⁹⁾
- Ajout d'un émetteur à sa Liste Blanche
 - en agence 15,60 €/opération
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 19,00 €/opération

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 15,25 €/opération
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis 15,25 €/opération

TIPSEPA

- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

29) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

■ Chèques

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier	
• envoi par lettre recommandée (sur demande)	9,10 €
• envoi par courrier simple (hors offres groupées de services)	3,10 €
• Frais d'envoi d'un chèque de banque par courrier	4,80 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 	14,40 €
• Remise de chèque compensable en France : date de valeur  = J + 1 ouvré ⁽³⁰⁾ (J : date de comptabilisation)	Gratuit
• Délai d'encaissement  ou d'indisponibilité	Selon la notification qui vous sera faite par tout moyen, dans la limite de 15 jours ouvrés

DESTRUCTION

• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	9,20 €
---	--------

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	18,50 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	30,00 €

■ Autres services

SERVICE OPÉRATIONS COURANTES ILLIMITÉES	2,90 €/mois
(chèques de banque, virements SEPA sur tous canaux, prélèvement SEPA, envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte)	

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS 	1,60 €/mois
--	-------------

ÉPARGNE AUTOMATIQUE

• Eparfix ou Eparplus	10,50 €/an
-----------------------	------------

30) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

 Se référer au lexique pages 28-29

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

■ Bouquet Liberté

Bouquet Liberté est un ensemble de services essentiels* pour gérer votre argent au quotidien : un compte de dépôt (simple ou joint) incluant la tenue de compte et le relevé de compte numérique (ou papier), une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte formule Individuelle⁽³¹⁾ ou formule Famille⁽³¹⁾⁽³²⁾⁽³³⁾⁽³⁴⁾, une autorisation de découvert⁽³²⁾, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier⁽³²⁾ et une carte de paiement internationale à débit immédiat, différé ou à autorisation systématique, ainsi qu'un forfait de retraits gratuits hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne⁽³⁵⁾. Elle propose des services complémentaires à tarifs réduits à souscrire en option selon vos besoins.

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, 3 retraits d'espèces hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne.

COTISATION MENSUELLE À L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES BOUQUET LIBERTÉ

La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

	BOUQUET LIBERTÉ INDIVIDUEL				BOUQUET LIBERTÉ JOINT
	12-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	≥ 26 ans	
CARTES BANCAIRES AU CHOIX	Tarif	- 75 % de réduction ⁽³⁸⁾	- 50 % de réduction ⁽³⁸⁾	Cotisation standard	2 ^e carte
Visa Electron Sensea	1,00 €	2,17 €	4,35 €	8,70 €	1,71 €
Visa Classic ⁽³⁶⁾ ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁷⁾ à débit immédiat	1,00 €	2,17 €	4,35 €	8,70 €	1,71 €
Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁷⁾ à débit différé		2,12 €	4,25 €	8,50 €	1,67 €
Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁷⁾ à débit immédiat		3,75 €	7,50 €	15,00 €	5,42 €
Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁷⁾ à débit différé		3,50 €	7,00 €	14,00 €	5,37 €
Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte ⁽³⁷⁾		5,25 €	10,50 €	21,00 €	8,12 €
Carte Visa Infinite ⁽³⁷⁾		7,50 €	15,00 €	30,00 €	12,71 €

31) Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notices d'informations. 32) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs. 33) Pour les Bouquets Liberté souscrits avec une Assurance sur Compte Famille, une facturation complémentaire de 18 €/an soit +1,5 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté. 34) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux (se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre. 35) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie 3. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes. 36) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs. 37) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs. 38) Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TARIF PRÉFÉRENTIEL

(facturable en sus de la cotisation)

Avec Bouquet Liberté, vous choisissez vos services à la carte, vous décidez quand vous le souhaitez de les faire évoluer. En fonction du nombre de services souscrits, vous bénéficiez d'une remise (jusqu'à - 30 %) par rapport au service souscrit à l'unité.

- Pour 1 service payant souscrit: 10 % de remise sur le prix à l'unité
- Pour 2 services payants souscrits: 20 % de remise sur leur prix à l'unité
- Pour 3 services payants souscrits et plus: 30 % de remise sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	Tarif mensuel à l'unité	Tarifs mensuels du/des services avec Bouquet Liberté		
		1 service	2 services	3 services ou +
Retraits déplacés illimités par carte	1,10 €	0,99 €	0,88 €	0,77 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)	1,10 €	0,99 €	0,88 €	0,77 €
Opérations courantes illimitées ⁽³⁹⁾	2,90 €	2,61 €	2,32 €	2,03 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10 €/trimestre) ⁽³⁹⁾	1,60 €	1,44 €	1,28 €	1,12 €
Coffre-fort numérique ⁽³⁹⁾	1,20 €	1,08 €	0,96 €	0,84 €
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽³⁹⁾	4,00 €	3,60 €	3,20 €	2,80 €
e-Carte Bleue ⁽³⁹⁾	1,60 €	1,44 €	1,28 €	1,12 €

Avantages Jeunes

Gratuité du service AlertEcoreuil pour les 12-25 ans

Gratuité du service coffre-fort numérique pour les 18-25 ans

SERVICES ASSURANCES ⁽³⁹⁾⁽⁴⁰⁾	Tarifs annuels ⁽⁴¹⁾ (hors frais de gestion)	Tarifs du/des services avec Bouquet Liberté ⁽⁴²⁾		
		1 service	2 services	3 services ou +
Protection Juridique	80,80 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %
Sécur'Média Individuelle Formule 1	37,00 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %
Sécur'Média Individuelle Formule 2	79,00 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %
Sécur'Média Famille Formule 1	56,00 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %
Sécur'Média Famille Formule 2	109,00 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %
Assurance sur Épargne	24,00 €	- 10 %	- 20 %	- 30 %

39) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs. 40) Assurance Moyens de Paiement, Service Opposition, Satellis Assurance, Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Épargne sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notices d'informations. 41) Tarifs annuels en vigueur au 01/09/2016 (hors frais de gestion). Les frais de gestion sont de 4 € pour la Protection Juridique et 3 € pour Sécur'Média et Assurance sur Épargne. 42) Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurance.

■ Offres Satellis

FORFAIT SATELLIS AUTONOMIE

FORFAIT DE GESTION (Offre réservée aux Tuteurs Familiaux dans le cadre de la gestion des revenus et des charges de la Personne Protégée sous mesure de protection)

Satellis Autonomie est une offre groupée de services* réservée aux personnes majeures protégées comprenant: un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽⁴⁰⁾), le Service Opposition⁽⁴⁰⁾, Satellis Assurance⁽⁴⁰⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou de paiement international à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

COTISATION À L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES SATELLIS AUTONOMIE	
avec Carte Equilibra sans code	28,80 €/an soit 2,40€/mois
avec Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa ⁽⁴³⁾	33,00 €/an soit 2,75€/mois
avec Carte Sensea	50,40 €/an soit 4,20€/mois
Tarification Jeunes (18-25 ans) 1/2 tarif	

FUTÉO ET SOLUTION 16/17 (commercialisation arrêtée)

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES	Futéo ⁽⁴⁴⁾	Solution 16/17 ⁽⁴⁴⁾
Carte Visa Electron Sensea	1,00€/mois	1,00€/mois
Carte Visa Classic ⁽³⁶⁾ à débit immédiat	1,00€/mois	1,00€/mois

FORFAITS (commercialisation arrêtée)

• Forfait Satellis Jeune 12-15 ans et Compte Tribu 12-15	1,00€/mois
• Forfait Satellis Jeune 16-17 ans	1,00€/mois
• Forfait Satellis Essentiel Tribu 18-25 ans	4,60€/mois
• Forfait Nomade	1,70€/mois
• Forfait Liaison 1	1,70€/mois
• Forfait Liaison 2	1,70€/mois

SATELLIS ESSENTIEL/AVANTAGES, SATELLIS ESSENTIEL +/-AVANTAGES + ET SATELLIS INTÉGRAL (ces offres ne sont plus commercialisées)

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES ⁽⁴⁵⁾	Satellis Essentiel/Avantages ⁽⁴⁶⁾	Satellis Essentiel +/-Avantages + ⁽⁴⁶⁾	Satellis Intégral ⁽⁴⁶⁾
Carte Visa Electron Sensea	114,00€/an soit 9,50€/mois	120,00€/an soit 10,00€/mois	
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁷⁾ à débit immédiat	114,00€/an soit 9,50€/mois	120,00€/an soit 10,00€/mois	
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁷⁾ à débit différé	110,40€/an soit 9,20€/mois	116,40€/an soit 9,70€/mois	
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁷⁾ à débit immédiat			195,60€/an soit 16,30€/mois
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁷⁾ à débit différé			192,00€/an soit 16€/mois
Carte Visa Infinite ⁽⁴⁷⁾			372,00€/an soit 31,00€/mois

43) Sous réserve de commercialisation. 44) Arrêt de commercialisation. 45) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans. 46) Arrêt de commercialisation. 47) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

■ Offre Coloc'

L'Offre Coloc' est composée* d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.), une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron Sensea).

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

COTISATION À L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES « COLOC' »	
Sans Carte de paiement	1,00€/mois
Carte Visa Electron Sensea	1,00€/carte/mois

■ Forfait SCI Patrimoniale⁽⁴⁸⁾ 3,00 €/trimestre

L'offre SCI comprend des relevés de compte mensuels, une échelle d'intérêts (agios), un service chéquier, un découvert permanent⁽⁴⁹⁾, téléphone pro, Internet Pro, relevé RMP Pro en ligne, mobile pro.

■ Forfait SCI⁽⁴⁸⁾ 3,80 €/trimestre

L'offre SCI comprend un compte courant, des frais de tenue de compte, un service chéquier, des relevés de compte mensuels, une assurance moyens de paiement "Pro Plus".⁽⁵⁰⁾

■ OCF

(Offre d'accompagnement de Clientèle en situation de Fragilité financière)⁽⁵¹⁾

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Une carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron Sensea)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2
- Un changement d'adresse une fois par an

Cotisation à l'offre groupée OCF 3,00 €/mois soit 36,00 €/an

48) Sous réserve de commercialisation. 49) Sous réserve d'acceptation. 50) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances, distribué par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'Orias. Voir conditions générales ou notices d'informations.

51) Selon l'appréciation de l'établissement et conformément à l'article R312-4-3 du Code Monétaire et Financier.

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ Commission d'intervention

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération 8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de 80,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :

- Par opération 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €

■ Opérations particulières

- Frais de saisie-attribution 105,00 €
- Frais par avis à tiers détenteur 105,00 €
- Frais par opposition à tiers détenteur 105,00 €
- Frais autre saisie sur compte 105,00 €
- Frais par opposition administrative (10 % du montant dû au Trésor Public) dans la limite de 101,00 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction 27,50 €/chèque

■ Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) 12,50 €
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) 10,00 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

INCIDENTS LIÉS À VOS CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte 38,00 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 54,00 €

REJET DE CHÈQUE

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 €/rejet⁽⁵²⁾
 - Chèque supérieur à 50 € 42,00 €/rejet⁽⁵²⁾Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €
- Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :
 - Les frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration BDF (Banque de France)
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA et télé règlement pour défaut de provision
 - Prélèvement inférieur à 20 € montant de l'opération
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet⁽⁵³⁾Frais dans la limite d'un plafond mensuel de 400,00 €

Pour les détenteurs des "Services Bancaires de Base" et de l'OCF, une remise tarifaire de 50 % est appliquée sur le tarif standard avec un plafond de tarification des 3 premières opérations par mois.

REJET DE VIREMENT

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.
- Frais par virement occasionnel incomplet
(coordonnées bancaires  absentes ou incorrectes) 15,00 €

■ Frais divers

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, 1^{er} et 2^{ème} relance 12,50 €
- Courrier de mise en demeure 22,80 €
- Commission d'ouverture dossier recouvrement amiable (pré-contentieux) 39,00 €
- Commission d'ouverture dossier contentieux 87,00 €
- Mise en place de plan d'apurement 35,50 €

⁵²⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément. ⁵³⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

 Se référer au lexique pages 28-29

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

■ Découverts⁽⁵⁴⁾

Autorisation de découvert⁽⁵⁵⁾⁽⁵⁶⁾ permanente 15,60 %⁽⁵⁷⁾

• Frais de gestion 14,00 €/an

Tarification Jeunes (18-25 ans) sur frais annuel de gestion 1/2 tarif

Autorisation de découvert⁽⁵⁵⁾⁽⁵⁶⁾ ponctuelle Nous consulter

• Frais de gestion 19,00 €

Découvert non autorisé 20,50 %⁽⁵⁷⁾

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs 3,00 €/trimestre

Non compris dans le TAEG, s'applique pour tous types de découvert d'un montant inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes

■ Crédits à la consommation⁽⁵⁸⁾⁽⁵⁹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE TÉOZ ET IZICARTE

Teoz et Izicarte sont des produits de Natixis Financement⁽⁶⁰⁾ qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

PRÊTS PERSONNELS

Crédit inférieur ou égal à 75 000 €

• Frais de dossier (% du montant emprunté) 1 %, minimum 75,00 €

Crédit supérieur à 75 000 €

• Frais de dossier (% du montant emprunté) 1 %, minimum 159,00 €

Tarification Jeunes (18-28 ans)

• Crédit Étudiant	Frais de dossier gratuit
• Crédit "Permis à un Euro Par Jour"	Frais de dossier gratuit
• Crédits Jeunes Actifs	Frais de dossier gratuit
• Crédits Apprentis	Frais de dossier gratuit

PRESTATIONS DIVERSES⁽⁶¹⁾

- Réédition de tableau d'amortissement **Gratuit**
- Mainlevée hypothécaire 89,00 €
- Information annuelle aux cautions **Gratuit**
- Intérêts de retard sur échéance de prêt Voir conditions générales du produit

54) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. 55) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. 56) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée. Le TAEG réellement appliqué aux conditions d'utilisation de votre découvert est indiqué sur votre relevé de compte. 57) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. 58) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. 59) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. 60) SA au capital de 60 793 320 € - Siège social: 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13. 61) Hors cas de défaillance de l'emprunteur. 62) Accessible à partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant de l'article L.313-1 du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

■ Crédits immobiliers⁽⁶²⁾

FRAIS DE DOSSIER (% DU MONTANT EMPRUNTÉ) 1 %, minimum 300,00 €

PRÊTS RÉGLEMENTÉS (% DU MONTANT EMPRUNTÉ)

	Prêt Epargne Logement Prêt à taux 0 % Eco prêt à 0 %	Prêt Conventionné Prêt à l'Accession Sociale	Prêt FSH / SICAE ⁽⁶³⁾
Frais de dossier	Gratuit	1,0 %	1,0 %
Minimum	-	228,00 €	-
Maximum	-	500,00 €	66,00 €

ASSURANCES

- Assurance des emprunteurs⁽⁶⁴⁾ Nous consulter
- Garantie Revente et Services Résidence Principale⁽⁶⁵⁾⁽⁶⁶⁾
 - un seul prélèvement sur 5 ans 185,00 €/5 ans⁽⁶⁶⁾
 - ou un prélèvement annuel pendant 5 ans 37,00 €/an⁽⁶⁶⁾
- Garantie Revente et Service Vectimo⁽⁶⁵⁾⁽⁶⁶⁾⁽⁶⁷⁾ 72,00 €/an pendant 9 ans

PRESTATIONS DIVERSES

- Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif
 - pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 26,00 €
 - pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 **Gratuit**
- Duplicata de tableau d'amortissement et justificatif d'intérêts payés 26,00 €
- Attestation de prêt soldé 29,00 €
- Frais de mainlevée (hors frais d'enregistrement, de greffe, de notaire...) 100,00 €
- Information annuelle aux cautions (par prêt)
 - clients particuliers **Gratuit**
- Frais d'avenant : réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit 3 % du capital restant dû
 - minimum 331,00 €
- Frais d'avenant autres motifs (hors substitution assurance emprunteur) 1,00 %
minimum 200,00 €
- Modification simple (arbitrage de nantissement interne, phase de différé, avenant d'assurance) 62,00 €
- Indemnité de remboursement anticipé 1 semestre d'intérêts
au taux moyen du prêt (maxi 3 % du capital restant dû)
- Modification de compte de prélèvement 26,00 €
- Modification date de prélèvement 62,00 €
- Duplicata d'un contrat de prêt 34,50 €
- Nantissement de compte d'épargne de titres financiers ou d'assurance vie (par acte)
 - produits Caisse d'Epargne 199,00 €
 - produits hors Caisse d'Epargne 433,00 €
- Nantissement de parts de SCI/SCPI et de société non cotées 772,00 €
- Nantissement de parts hors sociétés civiles 520,00 €
- Caution bancaire Nous consulter
- Frais d'expertise immobilière, avis de valeur Nous consulter
- Frais de report d'échéance 62,00 €
- Délivrance d'intérêts acquis avec envoi en recommandé sur demande du client 19,00 €
- Intérêts de retard sur échéance de prêt Voir conditions générales du produit

63) Sous réserve de commercialisation. 64) Assurance des emprunteurs est un contrat de CNP Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances. 65) Garantie Revente et Services Résidence Principale et Garantie Revente et Service Vectimo sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notices d'informations. 66) Tarif en vigueur au 01/09/2016. 67) Arrêt de commercialisation.

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ Épargne bancaire

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (hors Compte de dépôt)

- Mensuel 1,50 €/an
- Trimestriel, semestriel ou annuel **Gratuit**
- Par relevé supplémentaire 1,50 €

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE D'ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif  **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽⁶⁸⁾ **Gratuit**

TRANSFERTS DE COMPTE

- Transfert CEL/PEL/PEP/LEP vers une autre banque 109,50 €

AUTRES SERVICES

- Ouverture/clôture **Gratuit**
- Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne 10 jours ouvrés
- Émission d'un chèque de banque sur Livret⁽⁶⁹⁾ 14,40 €
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret⁽⁶⁹⁾ 3,75 €
- Frais de tenue de Compte Sur Livret inactif⁽⁷⁰⁾  30,00 €
(Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

■ Placements financiers

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA-PME

Titres hors Groupe

- Commission⁽⁷¹⁾ proportionnelle⁽⁷²⁾ 0,26 %, minimum 40,50 €/an
- Commission⁽⁷¹⁾ fixe par ligne (en + de la commission⁽⁷¹⁾ proportionnelle⁽⁷²⁾) 4,40 €
- Maximum de perception 300,00 €/an

Titres du Groupe 33,00 €

Tarification Jeunes (18-25 ans) 1/2 tarif

- Droit de garde emprunts Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée 26,50 €

ORDRES DE BOURSE SUR COMPTE-TITRES

	en agence	par téléphone Direct Ecureuil téléconseiller	par internet
• Minimum de perception	18,70 €	14,30 €	8,00 €
• Taux de courtage	1,45 %	1,33 %	0,40 %
• Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
• Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
• Ordre annulé	11,50 €	11,50 €	Gratuit
• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter		
• Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées	1 % du montant de l'opération, mini : 50,00€ maxi : 500,00 €		

68) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement. 69) Gratuit dans le cadre du Livret A. 70) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire. 71) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017). 72) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.  Se référer au lexique pages 28-29.

Service Règlement Différé (SRD)

- Conditions en vigueur dans le cadre de l'offre spécifique "Compte Bourse Actif"

OPÉRATIONS SUR OPC

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Epargne Nous consulter
- Souscription OPC autres banques 37€ + frais d'émetteur

Rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Édition de l'imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique 33,00 €
- Relevé ISF 43,40 €
- Relevé du portefeuille **Gratuit**

LES AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Ecureuil
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service "Prise de bénéfices" 10,00 €/an
 - Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil⁽⁷³⁾⁽⁷⁴⁾ 7,00 €/an
 - Cotisation forfaitaire annuelle 12,00 €/an
- Transfert PEA/PEA-PME/Compte-titres ordinaire vers une autre banque
0,30 % du portefeuille avec mini de 122,00€
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Frais de tenue et gestion de compte titres inactif  Droits de garde⁽⁷⁵⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
- Clôture de compte-titres ou PEA (hors transfert et successions) 53,50 €
- Frais de recherche sur titres
 - Standard moins de 5 ans 87,00 €
 - Standard supérieur à 5 ans 178,20 €
 - Autres recherches Nous consulter
- Frais attestations retenues à la source titres allemands Nous consulter
- Évaluation d'actifs (hors succession), attestation et certificat divers/
duplicata d'assurance vie 57,20 €

■ Parts sociales

SOUSCRIPTION, DÉTENTION, RACHAT DE PARTS SOCIALES

Gratuit

■ Services de gestion privée

- Étude "SCAN Patrimoine" thématique 152,00 €
- Étude "SCAN Patrimoine" globale 455,00 €
- Étude spécifique Sur devis

⁷³⁾ Assurance Moins Values Bourse "Esprit Ecureuil" est un contrat BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales et notices d'informations. ⁷⁴⁾ Tarif en vigueur au 01/09/2016. ⁷⁵⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

 Se référer au lexique pages 28-29.

8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

■ Assurances pour vous et vos proches

- | | |
|---|----------------|
| • Complémentaire Santé ⁽⁷⁶⁾ | Nous consulter |
| • Garanties des Accidents de la Vie ⁽⁷⁶⁾ | Nous consulter |
| • Garantie Obsèques | Nous consulter |
| • Prévoyance Décès | Nous consulter |
| • Dépendance | Nous consulter |

■ Assurances pour vos biens

- | | |
|--|---|
| • Automobile ⁽⁷⁶⁾ | Nous consulter |
| • Habitation ⁽⁷⁶⁾ | Nous consulter |
| • Télésurveillance ⁽⁷⁷⁾ | Nous consulter |
| • Appareils multimédia portables | |
| • Sécur'Média Individuelle ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | |
| - formule 1 | 40,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion |
| - formule 2 | 82,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion |
| • Sécur'Média Famille ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾⁽⁷⁹⁾ | |
| - formule 1 | 59,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion |
| - formule 2 | 112,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion |
| • Assurance Mobile ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾⁽⁸⁰⁾ | 30,00 €/an |
| - avec mensualisation de la prime | 33,00 €/an (2,75 €/mois) |

■ Assurances pour vous protéger au quotidien

- | | |
|--|--|
| • Protection Juridique ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 84,80 €/an dont 4,00 € de frais de gestion |
| Pour l'ancienne offre ⁽⁷⁸⁾⁽⁸⁰⁾ souscrite avant le 24/03/2014 | 73,55 €/an dont 4,00 € de frais de gestion |
| • Assurance sur Épargne ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion |
| Pour l'ancienne offre ⁽⁷⁸⁾⁽⁸⁰⁾ souscrite avant le 22/11/2010 | 24,00 €/an |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement | |
| • Assurance sur compte ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | |
| - formule Individuelle | 36,00 €/an |
| - formule Famille ⁽⁷⁹⁾ | 57,60 €/an |
| • Assurance moyens de paiement ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 18,30 €/an |
| • Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 13,20 €/an |
| • Service Opposition ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 22,00 €/an |
| • Satellis Assurance ⁽⁷⁶⁾⁽⁷⁸⁾ | 15,62 €/an |

76) Garanties Santé, Garantie des Accidents de la Vie, Mon Auto & Moi, Assur'Toit, Sécur'Média, Assurance mobile, Protection Juridique, Assurance sur Épargne, Assurance sur compte, Assurance moyens de paiement, Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Service Opposition et Satellis Assurance, sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales et notices d'informations. 77) Télésurveillance proposée par la Caisse d'Épargne est une prestation de télésurveillance réalisée par IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutuelles Téléassistance, 10 rue Henri Picherit, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3. S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2112-10-09-20130351265 et AUT-049-2112-11-18-20130357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com. 78) Tarif en vigueur au 01/09/2016. 79) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre. 80) Arrêt de commercialisation.

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

■ Frais de succession

- Frais d'ouverture du dossier de succession
 - en % des actifs successoraux 1,00 %
 - minimum de perception 55,00 €
 - maximum de perception 659,00 €
- Frais de règlement du dossier de succession
 - date d'ouverture de la succession ≤ 1 an 50,00 €
 - date d'ouverture de la succession > 1 an et ≤ 2 ans 82,00 €
 - date d'ouverture de la succession > 2 ans 164,00 €
- Frais de recherche Héritiers Frais réels

10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

■ Change manuel

ACHAT/VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de change Selon cours
minimum de perception 4,70 €

■ Virements non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros : • commission proportionnelle 0,10 % (mini 17,00 €)
- En devises : • commission proportionnelle 0,10 % (mini 17,00 €)
- commission de change 0,10 % (mini 16,00 €)
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) 15,00 €
- Frais du correspondant 18,00€ /transfert
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc⁽⁸¹⁾ 5,00 €
(virement en euros et dont le montant est < 150 000 €)

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA, en devises (quel que soit le pays)

- Frais par virement 0,10 % (mini 16,00 €)
- Commission de change 0,10 % (mini 16,00 €)

■ Chèques

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- En euros : • commission de service 0,10 % (mini 17,00 €)
- En devises : • commission de service 0,10 % (mini 17,00 €)
- commission de change 0,10 % (mini 17,00 €)

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽⁸²⁾

- En euros : • commission de service 0,10 % (mini 17,00 €)
- En devises : • commission de service 0,10 % (mini 17,00 €)
- commission de change 0,10 % (mini 16,00 €)
- Impayé sur chèque étranger 65,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 14,40 €
- Frais de tenue de compte en devises 43,50 €/an
- Paiement d'un chèque présenté par une banque étrangère 17,00 € / chèque

■ Cartes

Se reporter au point 3 "Vos moyens et opérations de paiement", pour les paiements et retraits en euro et en devises.

81) Sous réserve de commercialisation. 82) Disponibilité des fonds - remise chèque en euros payable dans l'U.E. en "crédit Sauf Bonne Fin": les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence. - remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en "crédit Sauf Bonne Fin": les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence. - remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement": les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

11 AUTRES

■ Numéros utiles

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants

ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽⁸³⁾⁽⁸⁴⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE / VOL : 09 69 36 39 39⁽⁸³⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52⁽⁸³⁾

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Épargne.

www.caisse-epargne.fr⁽⁸⁵⁾

83) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur téléphonique. 84) Numéro Cristal concernant uniquement les contrats de BPCE Assurances. 85) Coûts selon fournisseur d'accès Internet.

■ Lexique⁽⁸⁶⁾

ACCRÉDITIF :

Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne domiciliataire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Épargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

AGIOS :

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

CHÈQUE :

Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE :

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

COMMISSION D'INTERVENTION :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

COMPTE INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

86. Données valables en date du 26/09/2016.

COORDONNÉES BANCAIRES :

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

DATE DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉLAI D'ENCAISSEMENT :

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) :

Pays membres de l'U.E. (Union Européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE :

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'un découvert autorisé).

REJET DE CHÈQUE :

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT :

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) :

Espace unique de paiements en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin.

12 RÉSOLURE UN LITIGE

■ Votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation.

C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle. En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation :

PAR ÉCRIT

Caisse d'Épargne Hauts de France
Service Relations Clientèle
8 rue Vadé
80064 Amiens Cedex

PAR INTERNET

[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽⁸⁷⁾
Rubrique Contacts
Votre Caisse d'Épargne
[**service.client@picardie.caisse-epargne.fr**](mailto:service.client@picardie.caisse-epargne.fr)

PAR TÉLÉPHONE : 09 69 36 27 38⁽⁸⁸⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours. Si toutefois une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté à 2 mois.

■ Médiateur de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Réclamations Clients, vous pouvez saisir le Médiateur de la Caisse d'Épargne dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'application tel que défini dans la Charte de Médiation (disponible auprès de votre agence ou sur le site [**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)).⁽⁸⁷⁾

EN ÉCRIVANT PAR COURRIER À :

Le Médiateur de la Caisse d'Épargne - CS 10011 - 59777 Euralille

OU DIRECTEMENT SUR SON SITE INTERNET :

[**https://www.sitedumediateur.fr/caisse-epargne/hauts-de-france/**](https://www.sitedumediateur.fr/caisse-epargne/hauts-de-france/)

Pour en savoir plus : consulter le site du médiateur auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France [**www.caisse-epargne.fr/hautsdefrance/charte-mediation**](http://www.caisse-epargne.fr/hautsdefrance/charte-mediation) ou celui de la médiation de la consommation : [**www.economie.gouv.fr/mediation-conso**](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).

■ Médiateur de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...).⁽⁸⁹⁾

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

■ Médiation de l'Assurance

Si toutes les voies de recours en matière d'assurances ont été épuisées, vous avez la possibilité de contacter le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

87) Coûts selon fournisseur d'accès Internet. 88) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur téléphonique. 89) Cf. article L.621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : [**www.amf-france.org**](http://www.amf-france.org), coût selon fournisseur d'accès Internet.



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

garance • 04/17

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 766 156 000 € - Siège social : 135 Pont de Flandres, 59777 Euralille - 383 000 692 RCS Lille Métropole - Code NAF 6419 Z - N°TVA intracommunautaire FR34383000692 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - Titulaire de la carte professionnelle "Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs" n° CPI 8001 2016 000 009207 délivrée par la CCI d'Amiens-Picardie, garantie financière : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999, 92919 La Défense Cedex.